

Bibliographie :

- Autissier A.M " L'Europe Culturelle ", AFAA, 1999
Denhez M. " The Heritage Strategy Planning Handbook ", Dundurn Press, 1997
Greffé X. " La gestion du patrimoine culturel ", Anthropos, 1999
Greffé X. " Le patrimoine comme ressource de la ville ", Les Annales de la Recherche Urbaine, n°86, pages 29-38
Grunfeld J.F " Tourisme culturel ", AFAA, 1999
Petit. P., Bouiller C., Mallet P., " Plan de sauvegarde du patrimoine de l'Afrique francophone ", Université Libre de Bruxelles, février 1997, pages 13-32
Patin V. " Tourisme et patrimoine ", Documentation Française, 1997
Tavernier Y. " La coopération française au développement ", la Documentation Française, Rapports Officiels, 1999
- Agence Française de Développement " Rapport Financier 1999 ", AFD, 1999
Les Annales de la Recherche Urbaine, n°72 (Bourdin A. " Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ? ", pages 6-13 ; Querrien A. et Lassave P. " Introduction Patrimoine et Modernité ", pages 2-4 ; Soucy C. " Le patrimoine ou l'avers de l'aménagement ? ", Les Annales de la Recherche Urbaine, n°72, pages 144-153
La Banque Mondiale, " Culture and Sustainable development ", WB, 1999
La Banque Mondiale, " A Strategic View of Urban and Local Government Issues : Implication for the Bank ", mars 1999
Mouvement Pact Arim, " Retour d'expériences ", 1994
Villes en développement, n°48 " Stratégie de coopération urbaine ", juin 2000
Urban Age, " Culture Heritage ", septembre 1998.

Sites Internet :

- Banque Mondiale : www.worldbank.org
- ISTD : www.isted.com
- Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr
- Ministère de la Culture et de la Communication : www.culture.fr
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : www.finances.gouv.fr
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement : www.equipement.gouv.fr
- Programme SIRCHAL : www.archi.fr/SIRCHAL
- UNESCO : www.unesco.org
- Union Européenne : www.europa.eu.int

Note annexe de conclusion critique

Après avoir approché différents champs de compétences du savoir-faire français en matière de patrimoine urbain, plusieurs conclusions critiques peuvent être tirées.

En résumé

D'une façon générale, il apparaît que si l'offre française est complète et pointue, elle reste dispersée. L'offre dissocie trop lourdement le projet intellectuel du projet économique, le projet administratif et réglementaire du projet de réalisation. Par ailleurs, les moyens mis en oeuvre semblent faibles, sans rapport avec la problématique affrontée (on ne peut traiter la ville avec les moyens d'une opération de lecture publique). Il devient alors nécessaire que la question de la nécessité politique de l'aide en ce domaine se pose tant en bi-latéral qu'en multilatéral.

Si les pays développés doivent agir dans ce domaine, ils ne peuvent le faire au hasard. Ils doivent se déterminer en fonction de véritables politiques nationales décidées avec chaque pays, mesurer la valeur de reproductibilité du modèle avec et sans aide extérieure de l'opération ciblée et bien évaluer leurs capacités financières et techniques pour mener à terme ledit projet.

Les différents éléments critiques sont :

- L'offre française en matière de patrimoine urbain couvre l'intégralité de son champ : réglementation, ingénieries, réalisation, gestion. Même si elles apparaissent sous forme de lacune, les compétences en ingénierie financières sont bien présentes en France, probablement dans la mesure où elles ne cherchent pas à uniquement reproduire le schéma interventionniste de l'Etat français.

- Par contre, l'offre française est aveugle et ignore la plupart du temps, le contenu des compétences, la méthodologie de ses partenaires/concurrents ne serait-ce européens. Quels sont les points forts et les points faibles des différentes compétences les unes par rapport aux autres ? Quelles sont les expériences de chacun à échanger ? Il sera difficile d'y répondre tant que des rencontres et des études ne seront pas lancées sur ce sujet.

La nécessité est d'autant plus grande que l'Union Européenne se faisant, et l'aide européenne - le FED - devenant plus lourde que l'aide française y compris dans la "Zone de solidarité prioritaire", il serait important de mesurer la qualité et l'efficacité des savoir-faire français en tous domaines soit pour mieux s'adjoindre des compétences européennes et ainsi pouvoir répondre aux appels d'offre européens, soit pour mieux se positionner là où la compétence française est indiscutable.

- le trop grand nombre d'entrées. Entre les différents ministères, leurs différentes directions et leurs associations parapubliques, les organismes internationaux, les ONG, le repérage est impossible. De même en ce qui concerne le privé.

- la faiblesse et l'éparpillement des financements mis en place - qu'ils soient du domaine de l'aide ou du partenariat - : l'exemple d'Ahmedabad est saisissant avec des sommes impliquant SIX administrations françaises différentes pour réunir 2 MFF en trois ans alors que nous sommes à l'échelle d'une ville.

- l'absence d'étude d'identification ouverte à la multidisciplinarité privée et publique et son corollaire :

- le manque de transversalités des projets qui pourraient, sur certains points précis décidés par le politique, mettre en cohérence toutes les énergies et les financements aujourd'hui dispersés sur de multiples projets.

- le manque d'évaluation des actions passées qui pourraient être une richesse compte tenu du rôle pionnier de la coopération française en ce domaine.

- l'absence de visibilité ou une visibilité cachée par des opérateurs tiers.
- la demande transmise et interprétée par les postes et dirigée ensuite de façon aléatoire vers tel ou tel service de tel ou tel ministère ou ONG, nécessite une reformulation et une pédagogie. Avec la nouvelle dimension de la culture identitaire intégrée aux projets économiques et sociaux, il est nécessaire d'intégrer le processus décisionnel aux modèles de ceux de la santé ou de l'éducation.
- enfin, l'absence d'une réelle politique en ce domaine, alors que les enjeux à venir semblent essentiels, tant en symbolique politique qu'en réelle qualité de coopération bi ou multilatérale.

Il n'y a rien de condamnable à cette situation compte tenu de la réelle nouveauté de l'approche patrimoniale et identitaire dans le contexte urbain, économique et social. Par contre il semble nécessaire de réfléchir aux premières expériences avec de réelles évaluations cas par cas, montrant les limites des interventions déjà réalisées et évaluer les mesures pour y remédier. Et ainsi placer au cœur de la décision politique, cette problématique patrimoniale et identitaire nouvelle où la compétence et l'esprit français devraient exceller.

Par ailleurs, des stratégies européennes de coopération et d'export, privées et publiques restent à identifier pour mieux faire EXISTER un multilatéral européen.

ANNEXES

Annexe 1 : Porto-Novo (Bénin), projet de réhabilitation du Palais Royal²⁸

➤ Contexte

Porto-Novo, situé dans le sud du Bénin, a été fondé à la fin du 17^{ème} siècle et fut le siège d'un royaume qui subsistera jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. Aujourd'hui capitale du pays, Porto-Novo se caractérise par quatre types d'architecture différentes : africain, brésilien, colonial et moderne. Depuis 1960, Porto-Novo est la deuxième ville du Bénin et compte environ 170 000 habitants à la fin des années 80, le recensement de 1994 en compte 187 757.

À début des années 80, le Bénin demande au Ministère de la Coopération française d'établir un projet de rénovation du musée de Porto-Novo. Suite aux missions réalisées par J.L Pivin (notamment en 1982, 1984 et 1986) la décision est prise d'établir un projet de réhabilitation de l'ancien Palais Royal (Palais l'Homné).

➤ Origine du projet

À l'initiative du projet de réfection et d'animation du Palais Royal, on trouve le Ministère béninois de la Culture (la Direction des Musées, Monuments et Sites) et le Ministère français de la Coopération et du Développement (Fonds d'Aide et de Coopération). Ces deux acteurs ont participé financièrement à cette opération sur le principe du " fifty-fifty " pour un montant total de 1.4 millions de francs (hors participation des familles royales et des autorités locales). La réhabilitation de 1500 m² du palais a nécessité 2.5 millions de francs, elle a permis à la population locale de travailler et d'acquérir un savoir-faire en matière de réhabilitation. La mise en œuvre de cette opération a été aidée par la création d'une agence privée d'urbanisme composée uniquement de béninois.

Inoccupé depuis 1950, le palais de l'Homné se trouvait dans un état de dégradation avancé (seulement 1/3 de la surface d'origine existait encore) bien qu'il ait été reconstruit une première fois au début du XX^{ème} siècle. Organisé autour de plusieurs cours intérieures et clos par un mur d'enceinte, le bâtiment a été restauré de façon à retrouver sa structure originelle.

➤ Objectifs

Le projet fut long à mettre en place. Commencé dans les années 80, il fut achevé dans les années 90, au bout de 8 ans de travaux. Dès l'origine du projet, une attention particulière a été donnée aux dimensions sociologiques, identitaires et culturelles liées à l'édifice afin de réaliser plus qu'une simple restauration de bâtiment historique. Un programme de réhabilitation incorporant les différents éléments sociaux, économiques et culturels nécessaires a été mis en œuvre.

Le projet visait deux objectifs principaux :

- Arrêter le processus de dégradation des bâtiments et mettre en valeur le monument.
- Favoriser le réinvestissement du palais par les différentes familles royales et par la population.

Les objectifs de ce projet visaient à prendre en considération plus que la simple dimension esthétique et architecturale du bâtiment, ils voulaient développer la fonction urbaine et sociale de l'édifice.

➤ Etat actuel et impacts

L'objectif de faire revivre cet ancien domaine royal tout en l'insérant dans le milieu urbain, a été une réussite. En effet, les différentes branches royales se sont réappropriées le lieu en recréant

²⁸ Coudert C., Document préparatoire à la journée ADP " Développement urbain et patrimoine ".

des rites (comme par exemple, l'enduit des murs au sang). La cour principale du palais fonctionne comme une place de village pouvant accueillir jusqu'à 4 000 personnes lors de festivités (concerts ou spectacles). Une animation régulière s'est développée qui devrait évoluer vers un véritable festival culturel. L'objectif de sauver cet élément monumental exceptionnel et d'en faire un lieu symbolique (pouvoir spirituel et temporel), l'essence du fond culturel de la région, a été atteint. Un musée occupe les six autres cours du Palais.

Cet édifice fonctionne aujourd'hui comme un lieu symbolique de Porto-Novo. Il est fréquemment utilisé et l'impact social est réel (réappropriation par la population). On peut toutefois regretter le fait que les pourtours du Palais n'ont pas été réhabilités et restent encore dégradés (problème lié aux cimetières qui limitent tout projet).

A partir de ce premier projet, un véritable mouvement pour la réhabilitation du patrimoine historique de la ville a été amorcé, s'appliquant aux différentes époques (grande mosquée de Porto-Novo de style brésilien, palais du gouverneur de l'époque coloniale). Porto-Novo abrite désormais une école du patrimoine africain, antenne régionale du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), qui outre la formation de spécialistes de la conservation, apporte son appui technique pour la rénovation et la gestion des différents monuments et musées du Bénin, et son assistance en matière de réaménagement des villes historiques (Ouidah, Abomey).

Annexe 2 : Le projet de coopération sur la conservation et la revitalisation du centre historique d'Ahmedabad

➤ La mise en place du projet de coopération

L'Ambassadeur de France à New Delhi a proposé, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de l'Inde, l'instauration d'une coopération franco-indienne dans le domaine de la mise en valeur et de la sauvegarde du patrimoine indien. En mars 1999, Christian Dupavillon (ministère de la Culture et de la Communication) a effectué un travail de recherche et a retenu, parmi les villes proposées par l'INTACH (Indian National trust for Art and Cultural Heritage), la ville d'Ahmedabad, capitale de Gujarat.

Ahmedabad dispose d'un centre historique de 400 000 habitants, composé d'environ 500 pols (petites unités de quartier desservies par des ruelles en cul-de-sac), présentant des qualités remarquables au niveau de l'urbanisme, de l'architecture et des décors de ses maisons en bois. Trois séminaires ont été organisés par le Service Culturel et de Coopération, le deuxième a réuni en mars 1999, une trentaine d'experts indiens de la ville, de l'INTACH et de l'IIM, les PACT-ARIM français (le Pact Arim 93, Seine-Saint-Denis), des représentants de la DAPA et des architectes-urbanistes français. En janvier 2000, un " Protocole de coopération franco-indienne en vue de la revitalisation du centre ancien de la ville d'Ahmedabad " a été signé entre l'Ambassade de France en Inde et la Commission Municipale d'Ahmedabad.

➤ Le protocole de coopération franco-indienne et l'équipe bilatérale

L'objectif de ce protocole est d'établir un projet modèle de revitalisation du centre ancien de la ville d'Ahmedabad (limité par son ancienne muraille). Une équipe franco-indienne s'est constituée et élabore une analyse urbaine, architecturale, législative, technique et financière afin de soumettre, dans un an, un projet de plan de revitalisation du centre ancien. Cette équipe bilatérale est composée d'intervenants français et indiens :

La ville d'Ahmedabad met à disposition : un architecte chef du projet de revitalisation, une équipe d'architectes chargée de réaliser l'inventaire sur le terrain et une équipe de techniciens chargée d'enregistrer les données (les informations provenant des services techniques, administratifs et législatifs de la ville).

La France met à disposition : un chef de mission (C.Dupavillon), un architecte-urbaniste (A.Melissinos), un architecte localisé à Ahmedabad (F.Auclair) et des experts spécialisés en matière d'inventaire, de réhabilitation, de technique de restauration, de législation et de montages financiers.

Le programme de travail prévoit sur une année :

- février 2000 : mise en place de l'équipe franco-indienne, préparation du plan vectorisé
- avril 2000 : premier recensement de l'intérêt patrimonial
- juin 2000 : analyse d'un pol (petite unité de quartier) et des différents types d'habitat et validation de la méthode
- septembre 2000 : extension de la méthode aux autres pols
- novembre 2000 : propositions juridiques, financières et techniques
- janvier 2001 : conclusion du projet par l'établissement du plan de sauvegarde et de revitalisation avec ses modalités opérationnelles.

Cette coopération doit s'achever par un séminaire (Sambhava III) où sera effectué un bilan avant d'envisager ou non une publication de la méthode de travail de cette coopération à destination des municipalités rencontrant des difficultés similaires dans leurs centres anciens.

Tableau 8 : les financements du projet de 1999-2000 (en francs) :

	1999	2000	Total en FF
Poste de Delhi	(98/99) 600 000	300 000	900 000
DGCID (MAE)	300 000		300 000
DDCT (MAE)		300 000	300 000
DAPA (MCC)	190 000	150 000	340 000
DGUHC (METL)	100 000	130 000	230 000
AFAA	50 000		50 000
Total	1 240 000	880 000	2 120 000

Source : Rapport de mission G.Robine, février 2000, " Revitalisation du centre ancien de la ville d'Ahmedabad ".

➤ Analyses urbaines, architecturales, législatives et financières

Programme de travail :

- réalisation d'un plan au 1/2000 sur lequel figureront les wards et pols, les monuments et les maisons les plus intéressantes au plan historique et architectural
- analyse détaillée des pols
- cartographie thématique
- analyse de la déformation du tissu et des constructions récentes
- analyse juridique en matière de droit des sols et de fiscalité
- relevés architecturaux
- identification des actions de réhabilitation
- repérage des acteurs pouvant intervenir dans les réhabilitations

La mission de G.Robine (chargé de mission Architecture et patrimoine, MAE), en février 2000, a permis la réalisation d'une analyse urbaine générale de la ville d'Ahmedabad ainsi qu'une analyse du plan-type de la maison traditionnelle de la ville et de ses décors architecturaux. M. Brodovitch (Conseil Général des Ponts et Chaussées) lors de sa mission en avril 2000 a effectué une analyse du parcellaire et des maisons du centre ancien.

Le Pact Arim 93 a effectué une mission en mai 2000 avec, comme objectifs, l'évaluation des sources de financements existantes ainsi que la faisabilité, en termes techniques, réglementaires et juridiques, de la réhabilitation des maisons anciennes de la ville. Des études urbaines ont été faites (sur l'eau, l'assainissement, la circulation, le coût du foncier), trois pols test ont été retenus (Akasheth Kuva ni pol, Moti Hamam ni pol et Jada Bhakta ni pol) et une méthodologie concernant la réhabilitation des pols a été proposée.

Ce projet n'est pas encore terminé mais nous pouvons déjà établir un premier bilan des différentes actions entreprises.

Le projet est parti d'une initiative locale (Ambassade de France à New Delhi) et il a été bien appuyé par le ministère des Affaires étrangères. La création d'une équipe bilatérale a permis à ce projet de rester ancré au niveau local. L'implication des décideurs locaux, des services techniques, administratifs et législatifs de la ville d'Ahmedabad a été très importante afin d'assurer le bon déroulement du projet, même si leur manque de disponibilité a parfois retardé le plan de travail.

On assiste du côté français à la mobilisation d'un ensemble de compétences intéressantes provenant des ministères (le ministère des Affaires Étrangères, le ministère de la Culture et celui de l'Équipement), d'organisations (Pact Arim 93) et d'experts (architectes et urbanistes...).

Le déroulement du programme de travail et des différentes missions s'enchaîne bien, même s'il existe des problèmes de délais liés au retard de la mise en place de l'équipe municipale et aux manques de moyens (comme par exemple l'attente d'une photo aérienne nécessaire pour actualiser le fond de plan, plan qui n'a pas été modifié depuis 1947).

La participation financière par ministère est composée de petits financements (entre 250 000 et 300 000) mais l'ensemble s'élève (pour l'instant) à plus de 2 millions de francs. Le ministère des Affaires étrangères en tant que principal acteur du projet a mis 600 000 francs.

Annexe 3 : Le programme de coopération décentralisée entre Chinon et Luang Prabang

"Deux villes presque aux antipodes mais dont les situations géographiques, en fond de vallée, et urbanistique, importance du " vert urbain " et du "monumental", en font deux villes similaires. Chinon apporte son savoir-faire à Luang Prabang, qui, en retour, l'aide à apporter un nouveau regard sur sa propre approche patrimoniale"

Yves Dauge, Député Maire de Chinon

"Le 2 décembre 1995 à Berlin, lors de sa 19^{ème} session, le Comité du patrimoine mondial inscrit la ville de Luang Prabang sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Afin de pérenniser l'authenticité et la valeur de Luang Prabang, une opération de coopération décentralisée est ainsi lancée, à la demande et sous l'égide de l'Unesco dans la dynamique de l'inscription. C'est ainsi qu'est né notre partenariat avec la ville de Luang Prabang.

Dès la conception du projet, l'accent est mis sur la nécessité de lier étroitement les politiques de protection, de mise en valeur et de développement. L'approche culturelle et patrimoniale est en effet sollicitée afin de contribuer au développement de la ville, mais dans le cadre d'un projet et avec la participation permanente de la population.

Concrètement, la mise en œuvre du projet supposait la mise en place d'une équipe d'intervention permanente, présente sur le site et placée sous la tutelle des autorités locales. C'est donc autour de l'idée d'une Maison du patrimoine que nous avons construit le projet. Une maison ouverte sur la ville, les quartiers, les habitants, les autorités locales et les responsables des pagodes pour conseiller et informer, aider à restaurer ou à améliorer l'habitat, assainir les étangs pollués.

Plusieurs raisons ont poussé l'Unesco à proposer cette association. Hasard des rencontres, similitude de taille, d'histoire, volonté partagée de travail en commun...

Faisant l'objet depuis plusieurs années d'une politique de protection et de mise en valeur de son caractère patrimonial et architectural, notre ville a pu justifier notamment des multiples enseignements apportés par l'application des outils de protection qui y sont développés et des similitudes du site avec celui de la ville lao.

Les deux villes se localisent en fond de vallée. Dans les deux cas, l'évolution de l'urbanisation a été encadrée d'une part par les cours d'eau (la Vienne à Chinon, le Mékong et la Nam Khane à Luang Prabang) et, d'autre part, par les coteaux formant la vallée.

On peut noter également l'importance de l'élément végétal en centre urbain, celui-ci ponctuant le tissu bâti et s'affirmant comme une partie intégrante de l'ensemble patrimonial.

Enfin, dans les deux cas, la qualité de la trame bâtie tient non seulement à la présence d'éléments monumentaux de grande valeur architecturale, historique ou pittoresque (les vats à Luang Prabang, les collégiales, églises et autres hôtels particuliers à Chinon) ; l'ensemble des éléments bâtis ou " petit patrimoine " participe à la cohérence et de la qualité du site (maisons de bois à Luang Prabang, maisons de ville traditionnelles à Chinon).

Ce projet de coopération décentralisée a donc pour ambition de faire bénéficier les acteurs lao de la protection du patrimoine de l'expérience chinonaise dans la perspective de l'adaptation de ces outils à la situation de Luang Prabang. D'autre part, Chinon, grâce à son engagement dans la réflexion visant à la conception d'une politique patrimoniale réglementaire à Luang-Prabang, peut bénéficier d'un nouveau regard sur ses propres actions, l'approche patrimoniale nécessitant une attention sans cesse renouvelée.

Interrogé sur le thème " que signifie la coopération décentralisée pour une ville " je répondrai que l'enjeu principal d'une coopération décentralisée pour une collectivité locale d'un pays en voie de développement est très certainement d'obtenir des moyens économiques pour l'amélioration des conditions de vie des populations, de bénéficier d'une assistance technique rapide permettant de

préparer des dossiers éligibles à différentes lignes de financement, et de réunir les conditions de contrepartie qui seront exigées.

En ce sens, la coopération décentralisée constitue une possibilité précieuse d'accéder à l'information, de bénéficier d'une assistance au montage de projet par implication des techniciens des villes " du nord " ou par celles d'experts, de s'assurer d'une possibilité indirecte d'apporter les contreparties ou d'assumer certaines des conditionnalités exigées.

Mais au-delà de cette motivation très concrète, d'autres enjeux existent également. La légitimation des collectivités locales dans un processus de décentralisation passe bien sûr par le développement de véritables compétences assorties de véritables ressources mais passe aussi par une reconnaissance par leurs homologues des autres pays, par leur participation au débat national, régional et international.

Toutefois l'importance du facteur humain dans le montage de ce programme ne doit pas être sous-estimée.

Avant de parler de techniques, d'outils, de procédures, de lois..., ne peut-on pas, avant tout, tenter de créer une relation forte entre des responsables qui vont partager progressivement une ambition, développer des rencontres, un dialogue, faire des découvertes communes... Ce sont des cooptations amicales qui ont rassemblé des fonctionnaires de l'Unesco, des fonctionnaires français et laos, des experts, des élus.

Ce sont d'abord des échanges, des visites personnalisées qui ont marqué les premiers mois de notre coopération. Trois responsables lao sont venus très tôt à Chinon vivre trois semaines avec leur chef de projet. Ils ont découvert notre ville ; ils ont mesuré et compris mieux que par des discours théoriques et techniques les difficultés, les démarches. Ils ont vu les résultats. En six mois, une compréhension réciproque s'est établie, une complicité, une réelle confiance est née.

A partir de ce fond commun que nous continuerons à enrichir, nous avons pu alors construire un projet. Cet aspect " humain " est essentiel car, présent à chacune des étapes du projet, il conditionne, pour une large part, sa réussite et facilite sa mise en œuvre.

Promouvoir la protection du patrimoine et la mise en valeur de la ville de Luang Prabang n'est pas un exercice exempt de toute contradiction.

Au cours de ces premières années de travail commun, certaines questions sensibles se sont bien évidemment posées à l'ensemble des protagonistes du programme ; quelle légitimité la communauté internationale a-t-elle à imposer ses critères de valeur, ses canons d'esthétisme, ses priorités et ses méthodes ? Quels effets induits du programme sur la ville et sur ses habitants ? Quelle viabilité pour le projet à plus ou moins long terme ?

Certes, la volonté affichée de préserver l'identité de la ville au profit des générations futures et de garantir le fragile équilibre à l'œuvre au sein de ce site si particulier est une justification en soi, mais qu'en est-il de la population, de ses aspirations, de ses choix ? Car c'est bien de la population qu'il s'agit. Il n'a jamais été question de préserver des bâtiments ou des espaces naturels de la ville au détriment de ses habitants, mais de respecter l'échange permanent qui existe entre ces trois pôles. Pari ambitieux, mais passionnant...

Loin de nous l'idée de faire l'apologie irraisonnée de l'architecture en bois et des traditions, mais plutôt d'observer le travail accompli ces dernières années avec un peu de recul et la plus grande objectivité possible – si tant est que l'on puisse parler d'objectivité après quatre années d'implication, de travail de terrain, et d'appropriation – au sens affectif du terme – d'un territoire si attachant.

Au cours de ces années, des choix ont été faits : face à une société en pleine évolution, et par certains côtés, menacée d'acculturation, nous avons décidé, ensemble de privilégier les modes de vie et d'habiter qui paraissent les plus pertinents et les plus aboutis.

Une ville qui s'ouvre sur l'extérieur est amenée à se développer et à se transformer. Sa population également, et avec elle ses habitudes et ses envies.

Il ne s'agit donc pas de juguler voire d'étouffer toute évolution au nom du respect et de la préservation de l'existant, mais simplement de permettre aux habitants de Luang Prabang de porter un regard critique sur leur culture et les inciter notamment à faire une relecture de leur ville et de leur architecture traditionnelle, tant en termes de qualités constructives que fonctionnelles. Alors que l'architecture traditionnelle de Luang Prabang traduit des règles strictes de vie et des croyances, le dessin de la ville permet d'appréhender l'histoire urbaine dans son ensemble. L'étude de ces spécificités et de ces contraintes permet ainsi de prendre la pleine mesure de ces aspects essentiels pour la compréhension d'une société aujourd'hui en pleine mutation.

Le paysage culturel de la ville est le fruit des multiples influences à l'œuvre au sein du territoire. Luang Prabang n'est pas une ville "finie" au sens architectural et urbanistique du terme ; tous les systèmes qui ont été à l'œuvre sur le territoire coexistent encore. C'est cette cohabitation qu'il est essentiel de préserver, et ceci ne peut se faire qu'à travers la protection des éléments caractéristiques de chacune de ces diverses organisations.

La Maison du Patrimoine s'est ainsi fixé pour objectifs de promouvoir une architecture réellement en adéquation avec les modes de vie des Luang Prabannais et de permettre un développement urbain respectueux de l'ensemble des modèles spatiaux présents dans la ville.

Pour cela, il était nécessaire dès le départ de mettre en place des outils de gestion et de protection du site réellement adaptés. Ce travail ne pouvait se faire sans un lent et minutieux apprentissage de la ville et de son fonctionnement.

L'objet n'est pas de figer la ville dans ses aspects les plus remarquables, mais bien d'accompagner son développement tout en préservant son harmonie. Une harmonie qui repose certes sur la coexistence de plusieurs types architecturaux, mais également sur des notions plus diffuses d'ambiance et d'atmosphère, perceptibles notamment dans le rapport subtil qu'entretient le bâti et la végétation, les clôtures et la voirie.

Ce sont tous ces détails, apparemment si anecdotiques et pourtant si essentiels, que s'est efforcée de mettre en lumière cette association.

J'espère que nous continuerons à apporter à Luang Prabang notre expérience de ville historique, mais ce partenariat reste avant tout pour nous une obligation de remise en cause et d'approfondissement de notre action qui constitue un réel enrichissement.

Notre coopération veut être exemplaire et donner à d'autres villes le désir de s'engager".

Yves DAUGE
Maire de Chinon
Député d'Indre-et-Loire

La note de l'exemple de coopération décentralisée entre Luang Prabang et Chinon est située dans le schéma du processus de projet (partie I. C.1.b)

➤ **Identification/Naissance du programme de coopération décentralisée**

Le Gouvernement de la RDP LAO et l'UNESCO ont identifié quatre sites laotiens pouvant faire l'objet d'une inscription au patrimoine mondial :

- Luang Prabang, ancienne capitale royale du Laos,
- Vat PHU, site archéologique dans la province de Champassack,
- la plaine des jarres dans la province de Xieng Kouang
- le That Luang à Vientiane.

L'inscription de la ville de Luang Prabang, premier site présenté par le Gouvernement de la RDP LAO, fut prononcée, au titre de son patrimoine culturel, naturel et paysager, le 2 décembre 1995 à Berlin lors de la 19^{ème} session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le partenariat entre les villes de Chinon et de Luang Prabang s'est instauré à l'occasion d'une convention de coopération décentralisée élaborée sous l'égide de l'UNESCO à la demande de la RDP LAO. Chinon a apporté sa connaissance des pratiques patrimoniales et son savoir-faire administratif et technique à Luang Prabang, qui a progressivement porté un nouveau regard sur sa propre approche patrimoniale. Concrètement, la mise en œuvre du projet réclamait la mise en place d'une équipe d'intervention permanente, présente sur le site et placée sous la tutelle des autorités locales. C'est donc autour de l'idée de création d'une " Maison du Patrimoine " que le projet a été bâti. Une maison ouverte sur la ville, les quartiers, les habitants, les autorités locales et les responsables des pagodes pour conseiller et informer, aider à restaurer ou à améliorer l'habitat, assainir les étangs pollués et conserver le caractère particulier du site qui a justifié son inscription par l'UNESCO.

➤ **Environnement politique, économique, social, culturel et naturel**

L'environnement politique et institutionnel

La coopération décentralisée engagée entre Luang Prabang et Chinon est une première au Laos. Le pays est en effet politiquement et administrativement de type "centralisé": les collectivités locales sont inexistantes et il n'y a pas d'élus locaux. Mais les bailleurs de fonds internationaux exercent une forte pression pour parvenir à engager le pays sur la voie de la décentralisation. Dans l'état actuel des choses, la convention de coopération décentralisée, signée au niveau local par Yves DAUGE, Député Maire de Chinon et Chansy PHOSIKHAM, Gouverneur de la Province de Luang Prabang, a été présentée à l'approbation du Gouvernement de la RDP LAO par le Ministre de l'Information et de la Culture qui est le correspondant légitime de l'UNESCO et est ainsi devenu le Ministre de tutelle de la Maison du Patrimoine (MDP).

Afin de veiller à la pérennité du projet, les responsables laotiens, à la demande de l'UNESCO, ont accepté de travailler sur la mise en place d'un dispositif politique et réglementaire comprenant :

Au niveau national :

- La préparation d'un projet de Loi Cadre sur le Patrimoine,
- La création d'un Comité Interministériel, le Comité National de Conservation du Patrimoine national Culturel, Historique et Naturel (CNCPCHN) dont le Président est le Ministre de l'Information et de la Culture. Ce Comité inclut une représentation de la commission nationale LAO pour l'UNESCO.

Au niveau local :

- La création d'un Comité Local du Patrimoine (CLP) dont le Président est le chef du district de Luang Prabang,
- La révision partielle du Plan Urbain déjà existant dans le périmètre de protection du site, ceci par l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

- La mise en place d'un "vrai" service public, La Maison du Patrimoine, chargée d'élaborer et de suivre l'application du PSMV.

L'Environnement culturel et naturel

Dès la conception du projet, l'accent a été mis sur la nécessité de lier étroitement les politiques de protection, de mise en valeur et de développement social, culturel et économique de la ville.

Menant une politique de protection et de mise en valeur patrimoniale depuis plusieurs années, la ville de Chinon a pu justifier des multiples enseignements qu'elle a tirés de l'usage des différents outils de protection qui y sont développés et des similitudes de son site avec celui de la ville lao.

Les deux villes ont une situation géographique similaire. Dans les deux cas, l'urbanisation a été encadrée, d'une part, par les cours d'eau (la Vienne à Chinon et le Mékong et la Nam Khan à Luang Prabang) et, d'autre part, par des collines (coteaux à Chinon, Mont Phousi et collines de la rive droite du Mékong à Luang Prabang). On peut noter également l'importance de l'élément végétal en centre urbain, celui-ci ponctuant le tissu bâti de chacun des deux sites et s'affirmant comme une partie intégrante de l'ensemble patrimonial. Dans les deux cas, la qualité de la trame urbaine tient non seulement à la présence d'éléments monumentaux de grande valeur architecturale, historique ou pittoresque (les Vats à Luang Prabang, les collégiales, églises et autres hôtels particuliers à Chinon), mais aussi l'ensemble des éléments bâtis ou "petit patrimoine" participe à la cohérence et la qualité du site (maisons de bois à Luang Prabang, maisons de ville traditionnelles à Chinon). Enfin, il est envisagé la création d'un Parc Naturel Régional à la périphérie de Luang Prabang, à l'image du Parc Naturel Régional "Loire-Anjou-Touraine".

L'environnement économique et social

Le programme de coopération décentralisée portant sur la protection et la mise en valeur du site a commencé en 1996, dans un environnement social en mutation et un contexte économique en pleine expansion du fait d'une nouvelle politique économique nationale et de la forte croissance de la fréquentation touristique de la ville. Une ville qui s'ouvre sur l'extérieur est amenée à se transformer, sa population également, et avec elle ses habitudes et ses motivations.

Au cours de ces années, des choix ont été faits et face à une société en pleine évolution, et par certains cotés, menacée d'acculturation notamment par l'influence importante des pays limitrophes, il a été décidé, d'un commun accord, de privilégier les modes de vie et d'habiter qui paraissaient les plus pertinents et les plus aboutis en respectant par exemple les volumétries caractéristiques locales et les distributions spatiales spécifiques de la maison traditionnelle laotienne.

Le programme de protection et de mise en valeur n'avait pas pour but de juguler, encore moins d'étouffer, toute évolution au nom de la préservation de l'existant, mais simplement de permettre aux habitants de Luang Prabang de prendre en compte leur culture et leur histoire.

Alors que l'architecture traditionnelle de Luang Prabang traduit des règles de vie et des croyances, le dessin de la ville permet d'appréhender l'histoire urbaine dans son ensemble. L'étude de ces spécificités et de ces contraintes permet ainsi de prendre la pleine mesure de ces aspects essentiels pour la compréhension d'une société aujourd'hui en pleine mutation.

➤ **Etude de faisabilité**

L'objectif de préservation du site n'est pas de figer la ville dans ses aspects les plus remarquables, mais bien d'accompagner son développement tout en préservant son harmonie. Une harmonie fragile, qui repose certes sur la coexistence de plusieurs types architecturaux, mais également sur des notions plus diffuses d'ambiance et d'atmosphère, perceptibles notamment dans le rapport subtil qu'entretiennent le bâti et la végétation, les clôtures et la voirie, le site urbain et le site naturel. En mai 1996, Michel BRODOVITCH, Architecte des Bâtiments de France, a été chargé de réaliser une expertise du site et de proposer une méthodologie d'intervention, en liaison

avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux. Celle-ci a débouché sur le programme d'actions suivant :

- la réalisation d'études analytiques préalables pour la connaissance du site (élaboration de planches thématiques),
- l'élaboration d'un règlement spécifique de protection du site, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV),
- l'animation de chantiers écoles pour retrouver les savoir-faire locaux dans les techniques de construction et la fabrication des matériaux traditionnels avec une relance des filières de matériaux locaux,
- la réalisation d'opérations démonstratives de restauration d'édifices historiques, d'aménagements urbains et d'assainissement,
- la mise en place d'un fonds d'aide à la population pour compenser les contraintes imposées aux habitants du secteur sauvegardé,
- la création d'une structure locale de conseil, "La Maison du Patrimoine" (MDP) disposant d'une équipe permanente de techniciens laotiens qui bénéficieront d'une formation en service afin d'assurer à terme la pérennité de la structure et qui assureront l'ensemble de ces tâches,
- l'assistance technique et organisationnelle à la MDP du centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, d'experts internationaux et de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC).

➤ **Etude de réalisation**

La réalisation de ce programme et la mise en place de la Maison du Patrimoine ont nécessité la mobilisation de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC) et de nombreux partenaires ainsi que de nombreux financements. L'ADUC a veillé au montage des dossiers de demande de financement, au recrutement des experts et à la gestion comptable des programmes.

L'Analyse des besoins

Sur la base du programme méthodologique arrêté en commun avec les autorités locales, l'ADUC et l'équipe d'experts ont établi les besoins du projet en termes de formation, d'assistance technique, d'expertise et de financements. Une grande partie de la réussite du programme a porté sur la capacité de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC) à mener de front et suivant un calendrier défini, toutes les démarches nécessaires (conventions, contrats d'experts, rapports techniques et financiers). Pour les besoins d'expertises, l'ADUC a eu recours aux experts suivants :

- un architecte des Bâtiments de France : véritable "Chef d'orchestre" du projet qui a suivi, conseillé les partenaires et apporté toutes les directives nécessaires par de nombreuses missions de supervision,
- l'Ecole des Métiers d'Avignon pour retrouver les savoir-faire et les matériaux traditionnels de construction,
- l'IMACOF (antenne de l'Université de TOURS à Chinon) pour l'identification d'une méthode d'intervention sur l'environnement, la réalisation d'installations pilotes d'assainissement et la partie réglementaire environnementale du PSMV avec l'assistance d'experts du Muséum d'Histoire Naturelle,

- le CNRS de Lyon pour la fabrication des matériaux locaux en terre cuite (tuiles, tommettes et briques)
- et, bien sûr, l'équipe du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avec une mention particulière pour le rôle éminent joué par Madame Minja YANG, Directrice adjointe.

Les montages financiers

Les recherches de financements et les montages des dossiers ont été assurés en France par l'ADUC sous l'égide de l'UNESCO, du Ministère des Affaires Etrangères et sous l'impulsion de Monsieur Yves DAUGE, Député Maire de Chinon. Le contenu innovant du programme a permis l'obtention de contributions multiples (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Equipement, Ministère de la Culture, Organisations non Gouvernementales, etc..) qui se sont globalement élevées à près de 5 MF sur les trois premières années du programme et qui ont permis de maintenir le rythme de déroulement du projet.

➤ **La mise en œuvre et la gestion du projet**

La Maison du Patrimoine s'est fixé pour objectifs de promouvoir une architecture en adéquation avec les modes de vie des Luang Prabannais et de permettre un développement urbain respectueux de l'ensemble des modèles spatiaux présents dans la ville.

La gestion du projet

Elle a été conjointement assurée par la MDP et l'ADUC. Une équipe permanente, animée par une codirection laotienne et française, et placée sous la tutelle des autorités locales, a assuré la permanence sur le terrain. Huit architectes et trois cadres administratifs laotiens ont été formés pendant la première phase du programme de coopération décentralisée.

Aujourd'hui la Maison du Patrimoine est autonome et est dirigée par une codirection laotienne. Un statut de la MDP, qui était jusqu'à présent considéré comme une structure expérimentale, est actuellement à l'étude pour lui assurer sa fonction de service public local pérenne. Il devrait lui conférer une identité administrative et lui garantir les ressources nécessaires pour assurer l'indépendance et l'autonomie de cet organisme.

Tout au long du projet, il a été veillé à une bonne concertation avec les autorités locales (et nationales), les Chefs de quartier représentant la population et le Comité Local du Patrimoine.

La mise en œuvre du programme : des réalisations pilotes et démonstratives

Sous la supervision de l'Architecte des Bâtiments de France et avec l'assistance de nombreux experts, l'équipe de la MDP a participé à l'examen journalier des demandes de permis de construire, au contrôle des constructions illicites, et a procédé aux réalisations suivantes :

- L'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Luang Prabang, composé, d'un rapport de présentation, d'un inventaire de plus de 600 édifices historiques, d'un règlement et de huit fascicules de recommandations (architecture, polychromie, détails constructifs, matériaux de construction, voirie, clôtures et végétation, assainissement, monastères). Ce document, déjà approuvé par les autorités locales, est en cours d'approbation en Conseil des Ministres,
- La restauration d'édifices historiques : une maison en bois de dignitaires datant de 1900, le bâtiment principal et deux annexes de l'ancienne maison des douanes et régies, datant de 1922, un temple datant de 1560 et ses abords, un Kouti ancien (logement de bonzes,
- La construction d'un écomusée dans les " zones humides " de la ville,
- La réalisation de sanitaires avec un assainissement pilote dans trois écoles de la ville,

- L'aménagement de trois venelles et de deux chemins avec pavement en briques,
- L'illumination de trois temples.

Pour tous ces volets du programme, les cadres et techniciens de la MDP ont reçu, de la part des experts, une formation en service dans le souci permanent d'assurer un transfert de compétence.

Des "contrats-villages" pour la mise en œuvre des volets opérationnels du programme

Un dispositif original de "contrats-villages", passé entre un Chef de temple, un Chef de Village, le Président du Comité Local du Patrimoine et la Maison du Patrimoine, a été expérimenté avec succès pour la restauration d'un 'Kouti'²⁵ ancien. Les bonzes et les villageois ont apporté leur main-d'œuvre et la Maison du Patrimoine a contribué à cette restauration par l'apport de matériaux de construction nécessaires ainsi que par une assistance à l'élaboration du projet architectural et à la supervision des travaux. Ce type de contrat a été pris pour modèle et sera généralisé pour la mise en œuvre du Projet (à venir) d'Aménagement du Secteur Sauvegardé (PASS) financé par l'Agence Française de Développement. Il est appelé à être systématiquement appliqué dans les futures actions de la MDP.

Un fonds d'aide à la population :

Afin d'encourager la population à rénover et préserver l'habitat traditionnel laotien (tout en y apportant les améliorations d'hygiène et de confort moderne) et d'apporter une compensation aux contraintes engendrées par le PSMV sur le patrimoine bâti, la Maison du Patrimoine a proposé de mettre en place un fonds d'aide à la population. Le dispositif retenu est basé sur une subvention accordée sous la forme de dons de matériaux traditionnels (bois, chaux et matériaux en terre cuite), le propriétaire de la maison ancienne pouvant réaliser ou, faire réaliser, les travaux sous la supervision et le conseil architectural des techniciens de la Maison du Patrimoine.

Ainsi, sur la base du PSMV, les interventions qui seront menées par la Maison du Patrimoine, en particulier dans le cadre de la poursuite de la coopération avec Chinon, mais aussi dans le cadre de nouveaux financements, s'appuieront sur la combinaison de ces deux dispositifs spécifiques : le "contrat-village" et le fonds d'aide à la population. Cet ensemble "PSMV - Contrat village - Fonds d'aide" constitue la clef du succès sur le terrain des opérations qui ont été menées dans le cadre de la coopération décentralisée.

➤ **Les évaluations**

Les réunions mensuelles du Comité Local du Patrimoine ont permis un suivi de l'avancement du programme avec un contrôle permanent et la prise de décisions des autorités locales tant sur les objectifs à atteindre que sur les moyens à mettre en place. Des évaluations, venant aussi bien des autorités laos que de l'ADUC, ont eu lieu régulièrement, en abordant le projet sous différents aspects (politiques, techniques, financiers). Des expertises techniques et financières ont été assurées par l'Architecte des Bâtiments de France et des chargés de mission de l'ADUC. Sur la base des résultats probants obtenus, les évaluations ont permis de mettre en évidence la nécessité de pérenniser le dispositif en place, de clarifier les rôles de la MDP, et de formaliser les accords subsidiaires entre l'ADUC et la MDP.

Conformité des travaux dans le site et coordination avec les autres opérateurs :

Dès le démarrage du programme de coopération décentralisée, le service provincial de la construction, service chargé de l'instruction des permis de construire ou de démolir et au contrôle des constructions illicites, a systématiquement sollicité l'avis architectural et d'intégration dans le

²⁵ Logement des bonzes

site des projets de la Maison du Patrimoine sur la base du règlement urbain en vigueur. Cette disposition administrative importante a ainsi permis d'assurer un contrôle strict et permanent du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ainsi, chaque année, un séminaire interministériel est organisé pour l'évaluation des performances de la MDP et pour évoquer des questions de fond sur certaines actions à mener avec les représentants des partenaires internationaux. Ces réunions ont permis de mobiliser l'attention des partenaires et autres bailleurs de fonds (Ambassade de France, UE, AFD, ADB, UNDP...) et de les informer des actions engagées afin d'assurer une bonne coordination et la cohérence des actions engagées au regard des contraintes imposées pour la protection du site.

Les résultats acquis ont permis l'obtention de nouveaux financements :

Lors d'une récente rencontre en France, Monsieur Yves DAUGE, Député Maire de Chinon et Monsieur Chansy PHOSIKHAM, Gouverneur de la province de Luang Prabang ont convenu de reconduire pour une nouvelle durée de trois années la coopération décentralisée. La région Centre a alors accepté de maintenir son soutien financier à cette coopération et a émis le souhait d'apporter son partenariat avec la province de Luang Prabang.

L'Agence Française de Développement qui a financé un programme de soutien de la Maison du Patrimoine et d'aménagements urbains de deux années (Projet d'aménagement urbain de Luang Prabang) a, elle aussi, décidé d'apporter un nouveau financement de trois années (Projet d'aménagement du secteur sauvegardé de Luang Prabang).

➤ **La communication**

Pendant la durée du projet, la MDP a produit et largement diffusé une lettre mensuelle d'information ; de nombreux séminaires d'échanges ont été organisés tant en France qu'au Laos ; un journal mensuel en laotien a été édité et distribué gratuitement à la population locale ; une exposition ouverte au public a été installée dans les locaux du projet.

Un site Internet de présentation sommaire du projet existe sur le site de l'Ambassade de France www.ambafrance-laos.org. Ce site devrait être complété prochainement par une présentation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Un volet communication financé par l'UNESCO porte sur la réalisation et la vente de posters, de plans guides touristiques et d'une plaquette de présentation du projet. Un film de 44 minutes retraçant l'histoire et l'évolution du programme de coopération décentralisée a été réalisé. Ce film présente la méthodologie mise en oeuvre, expose les résultats acquis et fait place au regard des laotiens (politiques, techniciens et population) sur le projet. Un guide méthodologique commandé par le Ministère des Affaires Etrangères intitulé "Document d'aide à la préfiguration d'une coopération bilatérale au Laos" sera prochainement disponible ainsi qu'un guide méthodologique portant sur la protection et la gestion des zones humides, réalisé sur la base d'un financement de l'Union Européenne.

Annexe 4 : Programme SIRCHAL²⁶ (Séminaire International sur la Revitalisation des Centres Historiques en Amérique Latine et aux Caraïbes)

Le programme Sirchal, sur la revitalisation des centres historiques d'Amérique Latine et des Caraïbes, a été mis en place à partir de novembre 1996 par Léo Orellena, avec le soutien de la Direction de l'architecture et du patrimoine (MCC), des ministères des Affaires étrangères et de l'Équipement, des organisations internationales (Unesco, Banque Inter-américaine de Développement et l'Union Internationale des Architectes), et du Medef international, ainsi que de la Maison d'Amérique Latine, et des ambassades des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes en France. L'AFAA assure actuellement la coordination des affaires en cours.

➤ Contexte et objectifs

Pendant les années 80, on assiste au retour des villes au cœur des politiques d'aménagement nationales (et locales) et des stratégies de coopération des pays et organisations internationales. En Amérique latine, de nombreux pays et villes prennent conscience des nouveaux enjeux urbains qui se dessinent sur leur territoire et commencent à envisager des actions en matière de sauvegarde de leur patrimoine.

Le programme a été créé à la période où l'Unesco et la BID travaillaient activement sur le thème du patrimoine culturel et au moment où le nombre de villes d'Amérique latine classées patrimoine mondial augmentait.

Pendant de nombreuses décennies les spécialistes de la préservation du patrimoine architectural ont restauré, préservé et réhabilité de manière identique au monument d'origine. Mais actuellement ce qui est recherché avec la revitalisation s'est de donner une nouvelle vie aux centres historiques dans le contexte de la ville contemporaine. C'est dans ces conditions que s'est développé le programme Sirchal. Ce programme soutient qu'il n'existe pas de modèle unique mais seulement des références et que les acteurs locaux doivent définir, initier et développer des projets soutenables (financés en partie par les acteurs locaux publics et privés). Ainsi, par l'intermédiaire du programme Sirchal, il est possible de confronter, d'analyser et de partager les expériences d'Amérique Latine et d'Europe.

Le programme a comme objectifs, de réunir les responsables de projets de réhabilitation de centres historiques d'Amérique Latine et des Caraïbes et de créer un espace de dialogue afin de permettre des échanges d'expériences, et d'analyser, à travers les informations récupérées, les différentes expériences de coopération bi et multilatérale.

➤ Partenaires

- L'Unesco participe au programme par les actions d'expertise de son secteur culture, de son secteur sciences sociales et par le biais des activités du Centre mondial du Patrimoine (CMP).
- La BID par l'intermédiaire de son président Enrique Iglesias, manifeste son appui aux projets culturels. Le patrimoine est considéré par la BID comme porteur plausible de développement social, identitaire et économique. Cette banque a été le premier partenaire financier des projets intégrés au programme.
- L'Union Internationale des Architectes a apporté au programme Sirchal son savoir-faire technique.

²⁶ Entretien avec ORELLANA L. , le 17 Avril 2001 / Article " Sirchal : un aporte a la revitalizacion de centros historicos en america latina y el Caribe " ORELLANA L., mars 2001

- Au sein du programme, la coopération de la France, organisée avec les ministères, les opérateurs (comme Pact Arim 93) et les différents experts, a permis un échange d'expérience, un travail d'expertise et la constitution de réseaux de professionnels.

➤ **Programme (1997-2000...)**

Le programme s'est structuré et a évolué autour de plusieurs axes d'intervention :

- Les séminaires internationaux :

Le premier séminaire Sirchal a eu lieu à Paris en mai 1998, il a regroupé des responsables et directeurs de projets de villes d'Amérique Latine et des Caraïbes dans le but de créer un réseau établissant des dénominateurs communs aux villes, tout en gardant les particularités de chaque projet. Ce séminaire a aussi mis en avant la nécessité d'une concertation des acteurs politiques, techniques et financiers afin d'améliorer la gestion et l'utilisation des moyens financiers pour les projets de réhabilitation. Les projets les plus avancés dans le domaine de la réhabilitation des centres historiques ont été mis en valeur afin de servir de référence.

Le deuxième séminaire (novembre 1998, Quito, Equateur) a permis d'aboutir à plusieurs conclusions : que la participation croissante du secteur privé constitue un des éléments moteurs de la dynamique de réhabilitation; que de nouvelles procédures de financement doivent être étudiées afin d'améliorer le financement du logement social ; et que les différents concepts et les diverses formes d'architectures (en particulier l'architecture contemporaine du XXème siècle) situées dans les centres historiques et dans les zones urbaines proches, doivent être valorisés.

Lors du troisième séminaire, mai 1999 à Valparaiso (Chili), la réflexion a principalement été orientée vers :

- les différentes législations et les nouveaux outils permettant l'intégration des divers acteurs privés et publics dans les projets (en Amérique latine, aux Caraïbes et en France).
- les critères d'intervention dans les centres historiques (architecturaux, urbanistiques, sociaux), les mécanismes de mise en place et les modes de financements des projets.

Le quatrième séminaire (mai 2000, Brésil) :

Il inaugure une deuxième génération de séminaires-ateliers orientés vers la problématique spécifique de la ville qui accueille. Les acteurs locaux doivent préalablement présenter le cas de leur ville et établir un diagnostic. Durant le séminaire, tous les participants travaillent en groupe afin d'élaborer des réponses face au diagnostic présenté. Cela a permis de générer une situation interactive entre les différents experts et a donné au programme Sirchal une nouvelle dynamique.

- Les ateliers d'expertise des projets

Au mois de juin 2000, le premier atelier d'expertise des projets (AEP) a eu lieu à Sao Luis de Maranhao (Brésil). Cette nouvelle phase du programme Sirchal a permis qu'un groupe d'experts internationaux se concentre sur un thème prédéfini dans le diagnostic préparé par les acteurs locaux de la ville d'accueil. Ces ateliers donnent lieu à une nouvelle forme de coopération basée sur une dynamique soutenable à partir de solutions inédites, élaborées conjointement par tous les acteurs locaux et les experts internationaux.

- Présentations de projets de villes d'Amérique Latine et des Caraïbes

- Quito, Equateur, mars 1997
- Antigua, Guatemala, juin 1997
- La Havane, Cuba, octobre 1997
- Rio de Janeiro, Brésil, mars 1998
- Montevideo, Uruguay, juin 1999
- Santiago, Chili, novembre 2000
- Théâtre Solís, Montevideo, Uruguay, mai 2001

- Conventions

Une convention de coopération sur la revitalisation et la mise en valeur des centres historiques de l'Amérique Latine et des Caraïbes a été signée le 10 mars 1999 entre le ministère de la Culture et de la Communication français et la Banque Interaméricaine de Développement.

Une convention de coopération, pour la création du système d'indexation en ligne sur le patrimoine architectural du XX^{ème} siècle, a été signée en mars 1999, entre la DAPA, l'UIA et l'Unité Mixte de Recherche (CNRS 694-MAP) afin de réaliser (par le biais du site Internet Archi.fr) un premier inventaire du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle. Le projet " Patrimoine architectural du XX^{ème} siècle à Caracas Venezuela " s'inscrit dans le cadre de cette convention et il a obtenu le soutien du CNRS. Il s'agit d'un programme de coopération entre le COPRED (Consejo de Preservacion y Desarrollo de la Universidad Central de Venezuela) et le laboratoire MAP de l'école d'architecture de Marseille. Ce projet travaille sur la mise en place d'un atelier pour créer un espace multimédia interactif sur la ville universitaire de Caracas (classée patrimoine mondial en novembre 2000) et sur la définition d'un programme de recherche international et de coopération entre l'université de Caracas, le laboratoire MAP et le CNRS.

Le programme Sirchal a été une des actions structurantes de la Convention de coopération signée en 1997 entre le gouvernement français et l'Unesco.

- Documents de travail et publications

Le ministère de la Culture, l'Unesco et la BID ont conjointement réalisé une publication sur la problématique des centres historiques en Amérique Latine permettant de faire le bilan des expériences des dernières décennies tout en cherchant une vision prospective ouverte au nouveau millénaire.

Une publication "Santiago Poniente, développement urbain et patrimoine", a été réalisée par le biais de la coopération entre l'Apur et la Direction des ouvrages municipaux de Santiago.

Un glossaire trilingue (français, espagnol et portugais) de termes relatifs à la revitalisation du patrimoine a été publié. Ce glossaire, produit des rencontres avec les participants du réseau, est un document de travail recensant un ensemble de concepts et d'idées.

- Site Internet

Un site Internet (www.archi.fr/sirchal) a été conçu comme un outil de dialogue et d'échange d'expériences. Ce site permet l'accès aux différents projets et constitue un réseau international ouvert à tous les professionnels.

➤ **Financements**

Du programme :

Les dépenses de fonctionnement du programme sont assurées conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère des Affaires Etrangères et l'AFAA.

Des opérations :

Chaque opération est reliée à une recherche de financement qui lui est propre (dont au moins la moitié doit être assumée par la contrepartie locale).

➤ **Résultats et perspectives :**

Les différents séminaires internationaux (organisés autour d'un thème et ayant comme objectifs la création de réseaux et l'échange d'expériences) ont permis de maintenir les réseaux actifs et de nourrir les échanges et le flux d'informations.

Les ateliers (organisés autour de plusieurs thèmes définis à partir du diagnostic initial) ont permis d'élaborer des solutions innovantes aux problèmes de réhabilitation des centres historiques et de valoriser au niveau international le travail effectué par les acteurs locaux. De plus, ils ont permis la concrétisation de projets grâce à la participation des opérateurs locaux, des associations, et des organisations internationales.

Les projets de revitalisation des centres historiques de Quito, Valparaiso et Saint-Domingue ont montré l'importance de la participation locale dans le financement des projets. La méthodologie mise en œuvre à Salvador de Bahia et Sao Luis de Maranhao (aux séminaires et ateliers) ont augmenté la qualité du travail effectué au sein du programme Sirchal. Les expériences en Equateur, au Chili et en République dominicaine ont reflété l'intérêt et la participation croissante du secteur privé dans les projets de réhabilitation. Surtout en République dominicaine où l'opérateur Pact Arim 93 a réussi à canaliser les instruments et le financement de la Banque Hypothécaire Dominicaine afin de réaliser des programmes de revitalisation dans le centre historique. Au Brésil, la Caisse Economique Fédérale a décidé de réorienter une partie de ses ressources financières pour un programme de réhabilitation du centre historique de Sao Luis.

Pour Léo ORELLANA, il est maintenant nécessaire de réfléchir à des nouveaux concepts de projets urbains qui correspondent aux réalités socioculturelles de chaque ville. Le modèle de la ville internationale n'est pas valide et il n'existe pas une doctrine universelle qui peut s'utiliser dans tous les cas de figure. Créer une ville à partir de critères particuliers ignorant les changements inévitables et les enrichissements plausibles est impossible. Il faut construire les villes de demain en accord avec nos cultures, sans oublier que la participation de tous les acteurs reste une condition sine qua non.

Tant en Europe qu'en Amérique latine il est nécessaire de conserver une attitude constructive face aux différentes mutations. La réponse du programme Sirchal face aux enjeux de la réhabilitation des centres historiques veut montrer à travers les changements des activités organisées, qu'il existe une solidarité entre les intervenants qui a permis de présenter des projets et des expériences, d'établir des ateliers dynamiques où s'est réalisé un travail concret pour apporter des solutions aux problèmes identifiés dans les diagnostics réalisés par les autorités locales. Ainsi le programme a souhaité montrer son enthousiasme pour ce nouveau type de coopération et pour le développement des partenariats entre la société civile, le secteur privé et les organisations internationales.

➤ **Sirchal 2001 :**

En 2001, sept ateliers sont prévus dans différentes villes d'Amérique Latine :

- Atelier expertise " Beira Rio " à Pirenopolis (Brésil) en avril 2001, sur le thème de la requalification de l'espace public et du patrimoine intégral en centre historique : revitalisation des berges du Rio das Almas.
- V^{ème} Séminaire Sirchal à Barranquilla (Colombie) en mai-juin 2001, il se déroulera autour de trois axes thématiques établis préalablement dans un diagnostic élaboré par l'ensemble des acteurs locaux (la réhabilitation du logement dans le centre historique, les espaces publics et le patrimoine intégral)
- Atelier en juin 2001, sur le Programme architectural du XX^{ème} siècle à Caracas (Venezuela)

Les dates des ateliers de Asunción (Paraguay), Iquique (Chili), Lima (Pérou) et Saint-Domingue (République Dominicaine) sont en cours de définition.

Annexe 5 : Projet de coopération sur la réhabilitation de l'habitat dans le centre historique de la ville de Quito²⁷

➤ Contexte et objectifs :

Le centre ville de Quito, capitale de l'Équateur, a été déclaré patrimoine culturel de l'Humanité par l'UNESCO en 1978. Ce centre historique autrefois habité par une population aisée, a vu sa population se transformer, le centre compte aujourd'hui 17 quartiers avec une population moyenne par quartier de 6 000 habitants. Plus de 50% des logements requièrent des travaux de réhabilitation. Dans ce centre les anciennes demeures seigneuriales furent occupées par plusieurs familles et ces demeures se transformèrent en pièces à louer "inquilinatos". Des familles de quatre à six membres vivent actuellement dans des pièces de 9 et 10 m². Ce patrimoine de type "inquilinato" représente la mémoire urbaine du quartier et il nécessite un plan de réhabilitation important.

En septembre 1994 débute officiellement la coopération entre la ville de Quito et le Pact Arim de Seine-Saint-Denis (Pact Arim 93). La signature d'un protocole a permis la création d'une structure locale dotée de personnel formé aux méthodes d'approche urbaine et de réalisations opérationnelles du Pact Arim 93.

Le projet du Pact Arim prévoit par l'intermédiaire de partenariat institutionnel, politique, technique et financier, de mettre en place une logique d'intervention opérationnelle pour la réhabilitation de quartiers du centre historique de Quito (par l'intermédiaire d'opérations de réhabilitation de type public et privé). La durée du projet se concentre sur cinq ans pour un montant de 10 millions de francs. Les partenaires locaux sont représentés par l'État équatorien et la ville de Quito, les partenaires associés sont l'Etat français, l'Union européenne et le Fonds de sauvegarde du patrimoine équatorien (Fonsal).

Actions réalisées :

- Une analyse du contexte et définition des actions sur les sites
- Des analyses des projets urbains et des projets de développement existants
- Une connaissance du contexte législatif et réglementaire en matière d'habitat
- Identification des acteurs institutionnels et financiers en matière d'habitat
- Un site pilote d'intervention a été retenu : celui de la rue Cadas et le projet de réhabilitation de l'immeuble-test est bouclé (il permettra la création de 16 logements).

Le projet a rencontré des difficultés :

- L'État équatorien a systématiquement donné la priorité aux actions de logement neuf en périphérie, laissant à la municipalité une responsabilité totale sur les zones urbaines centrales.
- La municipalité manque de moyens et d'instruments juridiques qui permettraient l'investissement dans les biens privés.
- La politique municipale n'a aucune stratégie concernant la réhabilitation de type social.
- Au niveau financier : l'opération pilote dépend du cofinancement international qui devrait permettre à la municipalité de créer un fonds à partir de la récupération des investissements réalisés.
- Toutes les actions sont ponctuelles y compris la coopération internationale

²⁷Source : " Réhabilitation et amélioration de l'habitat dans le centre historique de la ville de Quito, Equateur "

Pact Arim 93, JARAMILLO P. et FAURENS F.

Bilan et perspectives :

Malgré les difficultés rencontrées, ce projet a montré qu'une coopération directe entre une association française et une municipalité fonctionne et permet de bâtir une stratégie opérationnelle en matière de logement social sur un centre historique. Le Pact Arim a réussi à créer un cadre financier adapté à la situation locale et à construire un cadre juridique permettant à la ville d'agir sur son patrimoine privé.

Il a aussi joué un rôle important dans la formation des fonctionnaires municipaux et a permis un transfert de compétences.

La participation de la population dès le commencement a permis d'améliorer l'efficacité du projet.

Annexe 6 : La Convention de coopération entre l'Unesco et le Gouvernement français sur la protection et la mise en valeur du patrimoine monumental et urbain

Article 1 : Objet

- La partie française de l'Organisation décide de coopérer en vue de la protection et de la mise en valeur du patrimoine monumental et urbain.
- A cette fin, la partie française identifie et mobilise les compétences dans les domaines évoqués à l'article 2 pour aider l'Organisation à conseiller et assister les responsables des sites, villes et régions, notamment ceux inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Article 2 : Champ de coopération

Cette coopération intervient notamment dans les domaines suivants :

- 2.1 : Protection, restauration et mise en valeur d'ensembles urbains ou de villes protégées.
Elaboration des documents d'urbanisme, des guides de protection et de mise en valeur.
Aspects juridiques, techniques, architecturaux
Conception et protection des espaces paysagers
- 2.2 : Protection et restauration des monuments
Aspects historiques, archéologiques et juridiques
Aspects techniques et architecturaux
- 2.3 : Transformation et réaménagement des monuments pour des activités nouvelles, équipements publics ou privés, musées, hôtels
Réaménagement intérieur
Adjonctions et extensions à réaliser pour répondre à ces activités nouvelles
Aménagements extérieurs : jardins, places, éclairages, mobiliers
- 2.4 : Documentation, publication, diffusion audiovisuelle, internet.
- 2.5 : Organisation des méthodes et des moyens locaux à mettre en œuvre avec les autorités responsables sur place, pour une véritable prise en charge des politiques de protection et de mise en valeur dans la durée.

Article 3 : Modalités d'action

La coopération technique que la partie française fournit à l'Organisation, peut, en accord avec les Etats concernés, prendre les formes suivantes :

- Des missions de courte durée ou de longue durée d'experts français dans les Etats bénéficiaires,
- L'accueil dans des organismes publics ou des entreprises en France de fonctionnaires ou de techniciens en provenance des Etats bénéficiaires pour des programmes de formation,
- L'organisation en France ou dans les Etats bénéficiaires de sessions de formation de courte ou longue durée, ainsi que des séminaires techniques.

Article 4 : Moyens financiers

- 4.1 : Pour mener à bien cette coopération, la partie française, dans les limites et dans le cadre de ses disponibilités budgétaires et l'Organisation, chacune dans son domaine de compétences, s'efforcent de mobiliser les ressources des administrations publiques, des collectivités territoriales, de l'union européenne, des fondations et des entreprises intéressées en France et à l'étranger.
- 4.2 : La partie française et l'Organisation encouragent d'un commun accord les villes françaises et européennes à développer des coopérations décentralisées avec les villes de valeur

exceptionnelles, européennes ou autres, notamment celles inscrites sur la liste du patrimoine mondial.

Article 5 : Ressources humaines, mise à disposition d'experts

- 5.1 : La partie française tient à la disposition de l'Organisation une liste d'experts ou d'organismes qui peuvent participer aux projets.
- 5.2 : La partie française, dans les limites et dans le cadre de ses disponibilités budgétaires, met à disposition de l'organisation les expert identifiés, selon les modalités de l'article 1 et de l'alinéa 1 du présent article, qui sont retenus conjointement pour accomplir une intervention.
- 5.3 : Les tâches à définir pour chaque intervention et la prise en charge des experts affectés à ce projet font l'objet d'un arrangement spécifique pour chaque projet par voie d'échange de lettres.

Article 6 : Organisation

- 6.1 : Un comité mixte composé de dix membres désignés à parité par les deux parties est mis en place. Au sein de ce comité, les représentants des deux parties ont, chacun pour ce qui le concerne, un chef de délégation choisi, pour ce qui est de la part de la partie française, par le ministère de la Culture, en liaison avec le ministère des Affaires Etrangères. Celui-ci est chargé de la coordination de la coopération menée dans le cadre de la présente Convention.
- 6.2 : Un comité de suivi technique, composé d'experts internationaux désignés par les deux parties et de représentants des autorités de l'Etat concerné, est mis en place. Il a pour tâche l'évaluation annuelle des conditions de fonctionnement de la coopération réalisée et des résultats acquis sur le terrain. Le comité de suivi technique remet des observations au comité mixte.

Article 7 : Règlement des litiges

- 7.1 : Toute contestation ou tout litige, se rapportant à l'exécution ou à l'interprétation du présent accord est réglé à l'amiable. A défaut d'une entente, la contestation ou le litige est soumis à un arbitre conjointement choisi par la partie française et l'Organisation.
- 7.2 : L'arbitre statue sur le frais de l'arbitrage qui peuvent être répartis entre les deux parties. La sentence arbitrale est définitive et sans appel.